

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Décembre 2016 à 18h 15

Date de convocation : 29 Novembre 2016

Date d'affichage : Décembre 2016

Etaient présents : Serge BEJEAN. Patrice BON. Patrick BOURGEOIS –REPUBLICQUE. Annick COTTET. Jean-Luc CROISERAT. Sophie FREBAULT. Chantal GUILLEMARD. Elisabeth JUGE Félix MACARD. Marie-Aude NIEL. Monique PROST. Michel RIGOLET. Christine RIOTTE. Gérald SEGUIN. David TETU.

Absent(e)s excusé(e)s : Philippe BLANCHARD (procuration à David TETU),
Virginia FUMEY (procuration à Michel RIGOLET),
Nathalie GOUHOT (procuration à JL CROISERAT),
.Pascal HOFFMANN (procuration à Félix MACARD).

Secrétaire : Annick COTTET

* : * : * : * : *

Approbation du CR du conseil municipal du 17/10/2016.

A noter 2 points ajoutés :

- D15 : Sinistre rue de Damparis de 2014 : autorisation d'ester en justice suite identification du tiers
- D16 : demande de subvention DETR 2017 pour extension salle attente médecins et 2 places de stationnement. (qui sera annulée par D7 de ce jour pour demande de subvention départementale ESTJ)

Pour le présent Conseil, le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, soit

- Emprunt complémentaire travaux Pôle santé 30 000 €
- ONF : travaux sylvicoles 2017
- Mini salle polyvalente : choix du Maître d'œuvre.

Si accord, l'ordre du jour est le suivant :

1. Reprise
 - a. Voirie Pré du Moulin – Lotissement les Forges,
 - b. Parcelles – Domaine des Forges
2. Finances
 - a. Emprunt complémentaire Pôle santé
 - b. Délibération modificative de crédits
 - i. DM 3 – Budget Commune,
 - ii. DM 1 – Budget Assainissement,
 - iii. DM 1 – Budget Pôle Santé.
 - c. Renouvellement ligne de trésorerie 2017
 - d. Autorisation mandatement dépenses d'investissement avant vote du BP 2017
3. Facturation des frais 2016 au SMOCSY et à l'AF
4. ECOLE : frais de fonctionnement 2015/2016
5. STEP : consultation pour contrôle dispositif auto surveillance 2017
6. Sécurisation des écoles : demande de subvention PIPDR
7. Pôle médical : travaux complémentaires : demande subvention ESTJ (Conseil Départemental)
8. Groupement de commandes Electricité avec le SIDEC
9. Création d'un poste de conseiller municipal délégué supplémentaire au 01/01/17
10. CAGD :
 - a. Avenant à convention d'Urbanisme
 - b. Sentier de randonnée PDIPR : modification des tracés
11. ONF : travaux sylvicoles 2017
12. Mini salle polyvalente : choix du Maître d'œuvre
13. SYDOM : rapport annuel 2015
14. Marchés contractés
15. Divers
 - a. SOGEDO : révision des tarifs pour entretien des poteaux d'incendie

* : * : * : * : *

I – REPRISE DE TERRAINS (rapporteur Félix MACARD) :

a) VOIRIE PRE DU MOULIN – LOTISSEMENT LES FORGES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération du 05/05/2008 concernant la reprise de voirie du lotissement privé « Les Forges » reportait cette affaire à une date ultérieure faute d'éléments ;

A ce jour, les conditions sont remplies et il y a lieu de reprendre cette voirie dans le domaine public ;

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTÉ** la reprise de la voirie pour l'intégrer dans la voirie communale de la parcelle :
 - ✓ AI 417 (voirie) d'une contenance de 10 a 55 ca sis « Pré du Moulin », à la SARL « Le Parc » ;
- **PRÉCISE** que la commune prend en charge les frais d'acte notarié, se rapportant à cette affaire ;
- **FIXE** Le prix d'acquisition à un euro symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire ou les Adjointes, dans l'ordre du tableau, à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **PRÉCISE** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément aux prescriptions contenues à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

ADOpte A L'UNANIMITE.

b) PARCELLES – DOMAINE DES FORGES

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition de la bande de terrain enherbée longeant la Blaine faciliterait l'entretien de la Blaine et serait conforme à ce qui avait été prévu lors de la rétrocession à la commune de l'autre rive ;

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTÉ** la reprise des parcelles suivantes :
 - AI 451 (a) de 0 a 74 ca et AI 453 (c) de 0 a 58 ca (partie enherbée) sis rue des Anciennes Forges, à la copropriété « Le Domaine des Forges » ;
- **PRÉCISE** que la commune prend en charge les frais d'acte notarié, se rapportant à cette affaire ;
- **FIXE** Le prix d'acquisition à un euro symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire ou les Adjointes, dans l'ordre du tableau, à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **PRÉCISE** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément aux prescriptions contenues à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

ADOpte A L'UNANIMITE.

II - Finances

a. Emprunt complémentaire Pôle santé (rapporteur Félix MACARD)

Le Conseil Municipal,

Considérant que les travaux prévus par la tranche conditionnelle du marché « Pôle paramédical » sont commencés et n'ont pas été budgétés sur 2016 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 30 000 €,
 - Durée : 18 ANS,
 - Taux fixe trimestriel : 1,34 %
Amortissement constant du capital
 - Frais de dossier : 0,20 % déduit du premier déblocage de fonds.
- **APPROUVE** le tableau d'amortissement.
- **AUTORISE** le Maire ou les Adjointes à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

b. Délibération modificative de crédits (rapporteur David TETU)

i. **DM3 - Budget Commune**

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VOTE** les crédits modificatifs suivants
 - D/73925 (FPIC) + 5 000 €
 - D/6411 (personnel) - 5 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

ii. **DM1 - Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VOTE** les crédits modificatifs suivants
 - D 2762.041 : 7 000 €
 - R 2315.041 : 7 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

iii. **DM1 - Budget Pôle Santé**

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VOTE** les crédits modificatifs suivants :
 - D/2313 (travaux TC du marché Pôle santé) + 30 000 €
 - R/1641 (emprunt) + 30 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

c. Renouvellement ligne de Trésorerie 2017 (rapporteur D. TETU)

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, pour couvrir les besoins de financement de l'année 2017, aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €,
- Durée : 1 an,
- Taux : T4M + marge de 1,00%,
- Paiement trimestriel des intérêts,
- Frais de dossier : 0,20%,
- Commission d'engagement : Néant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

d. Autorisation mandatement dépenses d'investissement avant vote du BP 2017 (rapporteur : David TETU)

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits l'année 2016, soit :

Budget communal

- Chapitre 20 : 1 500 €
- Chapitre 21 : 40 500 €
- Chapitre 23 : 20 200 €

Budget Assainissement :

- Chapitre 23 : 12 100 €

Budget Pôle santé

- Chapitre 23 : 49 700 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

III – FACTURATION DES FRAIS 2016 AU SMOCSY ET AF (Rapporteur : David TETU)

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **FIXE** la facturation des charges communales 2016 pour le compte d'autres collectivités comme suit :
 - Association Foncière
 - 370 € pour frais de secrétariat et versée à l'agent via la collectivité ;
 - Crèche de St Ylie (SMOCSY)
 - 6 000 € pour frais de personnel administratif et technique ;
 - 500 € pour charges informatiques versées directement par la commune au SIDEC correspondant à la maintenance informatique.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

IV – FRAIS FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE 2015/2016 (rapporteur David TETU)

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **FIXE** pour l'année 2015/2016 la participation de la Ville de Dole à 45 % du coût de fonctionnement des établissements scolaires par enfant, soit :
 - **378 €** pour chaque enfant de Dole inscrit dans une école maternelle publique de Foucherans ;
 - **293 €** pour chaque enfant de Dole inscrit dans une école primaire publique de Foucherans.
- **ACCEPTE** que la Ville de Dole facture à la Commune de Foucherans pour l'année scolaire 2015/2016
 - **622 €** pour chaque enfant de Foucherans inscrit dans une école maternelle publique doloise ;
 - **283 €** pour chaque enfant de Foucherans inscrit dans une école primaire publique doloise.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Arrivée de Nathalie GOUHOT à 18 H 53

V – STEP – CONSULTATION POUR CONTROLE DISPOSITIF AUTO-SURVEILLANCE 2017 (Rapporteur : Félix MACARD)

Un seul cabinet a répondu à la consultation. Il est d'ores et déjà retenu. Cependant, la commune doit se renseigner auprès du Groupement de commandes du Cèdre pour vérifier les tarifs proposés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VI – SECURISATION DES ECOLES – Demande subvention FIPDR (rapporteur JL CROISERAT)

Les attentats de 2016 ont renforcé la mise en place de dispositifs de sécurisation des établissements scolaires.

Dans notre commune, en mai 2016 a eu lieu l'agression d'un enfant dans la cour de l'école par un parent d'élève.

L'Etat, responsable aux côtés des Elus, de la sécurité et de l'ordre public a décidé un abondement exceptionnel des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Le Conseil Municipal,

Considérant les travaux à réaliser sur les 2 écoles afin de les mettre en sécurité (clôtures, vidéo protection ; protection des fenêtres, ...);

Considérant que ces travaux peuvent être réalisés par tranches ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** de procéder, dans un premier temps, aux travaux de remplacement du portail et des grilles à l'école primaire, selon devis pour un montant de 45 490 € HT ou 54 588 € TTC ;
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du FIPDR 2016 au taux de 80 % ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux conformément au plan de financement qui sera assuré comme suit :

✓ Subvention :		36 392.00 €
✓ Autofinancement :	HT	9 098.00 €
	TTC	18 196.00€
- **AUTORISE** le Maire ou les adjoints à signer le marché à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VII – POLE SANTE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION ESTJ DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL – ANNULE ET REMPLACE DCM D16 DU 17/10/2016 TRAITANT LE MEME SUJET (Rapporteur Christine RIOTTE)

Le Conseil Municipal,

Considérant les travaux d'aménagement du pôle santé qui ont débuté en 2017 comprenant le pôle médical et le pôle paramédical ;

Considérant qu'avec l'arrivée d'un 5^{ème} médecin début 2017, la salle d'attente du pôle médical devient trop petite et n'est pas conforme aux règles de sécurité ;

Considérant que 2 places de parking doivent être aménagées pour permettre l'accessibilité aux PMR au pôle de santé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE de procéder aux travaux suivants pour un global de :**

✓ HT	29 063.95 €
✓ TTC	34 876.74 €

 - Extension de la salle d'attente et mise en conformité des issues de secours :

✓ HT	23 301.04 €
✓ TTC	27 961.25 €
 - Aménagement de 2 places de parking réservées aux PMR :

✓ HT	5 762.91 €
✓ TTC	6 915.49 €
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de « l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » (ESTJ) du Conseil Départemental au taux de 20 % ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux conformément au plan de financement qui sera assuré comme suit :

✓ Subvention :		5 812.79 €
✓ Autofinancement :	HT	23 251.16 €
	TTC	29 063.95€
- **AUTORISE** le Maire ou les adjoints à signer le marché à intervenir ;
- **ANNULE et REMPLACE** délibération D16 du 17/10/2016 traitant le même sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIII – GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE AVEC LE SIDEC (rapporteur : Félix MACARD)

Le groupement de commandes « électricité » pour l'ensemble des bâtiments et des points lumineux arrive à échéance le 01/01/2018. La commune décide son adhésion au groupement de commandes « électricité » avec le SIDEC.

ADOpte A L'UNANIMITE.

IX – CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE SUPPLEMENTAIRE (rapporteur Félix MACARD)

Le Conseil Municipal,

Considérant sa délibération du 28/04/2014 décidant la création de 5 postes de conseillers délégués faisant suite au renouvellement du conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ **DECIDE** la création d'un poste de conseiller municipal délégué supplémentaire, au 01/01/2017, afin d'assurer les missions complémentaires suivantes :
 - Gestion des Activités Enfance Jeunesse et des relations intergénérationnelles,
 - Gestion des groupements de commande.

ADOpte A L'UNANIMITE.

X – CAGD :

- a) **Avenant à convention d'urbanisme (rapporteur : Félix MACARD)**

Le Conseil Municipal,

Considérant son adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols du Grand Dole ;

Considérant la mise à disposition d'un portail numérique Cart@ds depuis le 17/10/2016 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **EMET** des craintes et des inquiétudes concernant la charge de travail supplémentaire pour le personnel administratif communal ;
- **SUSPEND** son avis compte tenu des termes de l'article 3A de l'avenant à la convention qui stipule : «affecter un numéro d'enregistrement au dossier » est remplacé par «Saisir sur le logiciel Cart@ds les informations figurant sur l'imprimé de demande remis par la pétitionnaire, et lui affecter le numéro d'enregistrement généré par celui-ci ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

b) Sentier de randonnée PDIPR : modification des tracés

La commune serait responsable pour les activités de randonnée sur son territoire. Renseignement sera pris auprès de l'assurance. Ce point est reporté au prochain conseil.

XI – ONF – TRAVAUX SYLVICOLES 2017 (rapporteur Michel RIGOULET)

Le Conseil Municipal,

Considérant le programme d'actions 2017 proposé par ONF pour une gestion durable du patrimoine forestier ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de procéder aux travaux proposés concernant la parcelle 1, selon devis pour un montant de 4 150 €HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

XII – MINI SALLE POLYVALENTE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE (Rapporteur : Félix MACARD)

Le Conseil souhaite se donner le temps et solliciter plusieurs devis de Maître d'œuvre concernant ce projet qui est reporté au prochain conseil.

XIII – SYDOM – Rapport annuel 2015 (Rapporteur : Félix MACARD)

A noter que le SICTOM va sortir une nouvelle plaquette pour expliquer le tri.

Le rapport du SYDOM a été évoqué lors de ce conseil.

XIV - MARCHES CONTRACTES

Chariot et divers pour cantine	BERSOT	562.56 €	2188
Sono mairie	SONO VENTE	229.00 €	2188
Chaises EM	DPC	2 197.56 €	2184
Panneaux signalisation	Signaux Girod	702.86 €	21578

XV - DIVERS

- a. SOGEDO : révision des tarifs pour entretien des poteaux d'incendie

Les tarifs subissent une hausse importante par rapport à 2016. Le conseil souhaite remettre en concurrence le présent contrat.

Fin de séance à 20 h 38